

Asyl News

N°3 septembre 2016

OCA

Nouvelle plateforme:

jobs4refugees.ch

Seite 3

focus: santé

**Arriver, rester
en bonne santé**

Seite 4-9

Informations spécifiques: Aide sociale

**Révision de la loi
sur l'aide sociale**

Seite 12

Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,



En mai 2015, la procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi bernoise sur l'aide sociale (LASoc) avait révélé de profonds désaccords. Les tables rondes organisées entre-temps avec des représentants des partis siégeant au Grand Conseil ont abouti à un nouveau projet. Le délai de réponse à la procédure de consultation organisée auprès d'un cercle de destinataires choisis expirait à fin août 2016.

Le projet prévoit de ne plus octroyer sans conditions les montants destinés à garantir la participation sociale. Ainsi, la prestation mensuelle couvrant les besoins de première nécessité sera réduite de 15% par rapport à la norme CSIAS pendant les trois premiers mois du versement de l'aide matérielle, et au besoin pendant six mois au maximum. Il est même prévu de réduire pendant trois ans les prestations de soutien allouées aux personnes étrangères admises à titre provisoire. Aujourd'hui encore, ces personnes reçoivent un soutien conforme aux barèmes de la CSIAS à l'issue d'un délai de sept ans (voir article «révision de la loi sur l'aide sociale. p. 12»).

La réduction de la prestation mensuelle couvrant les besoins de première nécessité et garantissant une participation adéquate à la vie sociale est conçue comme un nouveau système d'incitation à une rapide intégration. Or une telle orientation va-t-elle dans le bon sens? La réduction des prestations visant à garantir la participation sociale n'a-t-elle pas précisément pour effet d'exclure de la participation sociale? Doit-on commencer par exclure les gens de toute participation à la vie en société, afin de les réintégrer ensuite socialement et professionnellement?

L'intégration des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire n'est pas une voie à sens unique, mais une tâche qui concerne la société dans son ensemble. Les deux parties ont un effort à faire. Malheureusement, la société majoritaire a tendance à souligner les lacunes des réfugiés, au lieu de se concentrer sur leur potentiel. Or les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire ont besoin qu'on leur donne leur chance, car aujourd'hui encore il reste des obstacles entravant l'intégration professionnelle. Outre les difficultés personnelles rencontrées, on trouve aussi des obstacles structurels.

La vraie question est donc de savoir comment lever ces obstacles. Or ce n'est certainement pas en réduisant le montant des prestations garantissant la participation à la vie sociale qu'on atteindra cet objectif.

Kathrin Buchmann, Directrice de l'OCA KKF

Aperçu

Nouveautés de l'OCA 3

focus: santé Arriver, rester en bonne santé 4

Tout inclus? 5

Réfugiés dans la salle d'attente 6

Prévention, pictogrammes
et une oreille attentive 7

Informations spécifiques

Formation

fide - le nouveau passeport suisse des langues 10

Nouvelles offres de formation pour jeunes 10

Intégration professionnelle

Hôtellerie et soins 11

i1 - Orientation professionnelle
et intégration sociale 12

Aide sociale

Révision de la loi sur l'aide sociale 12

Recommandations pour
l'encadrement des MNA 13

Initiative sur le renvoi -
conséquences pour l'aide sociale 14

Procédure d'asile

Sri Lanka - pratique plus restrictive 15

Erythrée - plus de décisions d'asile négatives 15

Développements internationaux

Rapport HCR: triste record pour l'année 2015 16

Projets

Citoyenneté urbaine 17

Kurzinfos 18

Impressum

Redaktion: Silvana Menzli

Übersetzung: Sylvain Bauhofer

Gestaltung: Source Associates AG

Druck: Basisdruck

Kontakt: KKF-OCA, Effingerstrasse 55, 3008 Bern, info@kkf-oca.ch

Nouveautés de l'OCA

Publications

Aide-mémoire destiné aux professionnels de la santé

En cas de maux physiques ou psychiques, les personnes relevant du domaine de l'asile sont envoyées chez un médecin de premier recours. Or bien souvent, le personnel médical est mal renseigné sur ce groupe de patients. D'où des demandes d'éclaircissements qui prennent du temps, ou de frustrants malentendus. C'est ce qui a amené l'OCA à rédiger un aide-mémoire destiné au corps médical. Des thèmes comme les catégories de séjour, l'assurance-maladie ou les vaccins, y sont abordés de manière claire et succincte. Le cas échéant, les adresses de contact utiles sont indiquées. Cet aide-mémoire fera gagner du temps au personnel médical, en lui expliquant le cadre utile pour apporter aux personnes en quête de protection une prise en charge médicale optimale.

Brochure destinée aux bénévoles

L'OCA a conçu avec les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure une brochure destinée aux bénévoles. La brochure («Flüchtlinge in der Nachbarschaft») ne s'adresse pas seulement aux personnes actives dans le cadre paroissial, mais à quiconque s'engage bénévolement dans le domaine de l'asile. La première partie renferme des suggestions et des recommandations pratiques sur les méthodes d'approche et l'organisation adéquates. La seconde partie fournit des informations de base sur le domaine de l'asile, regroupées par thème et complétées par des liens utiles.

Aide-mémoire sur les autorisations de travail

Il est devenu possible au début de 2016 de supprimer les émoluments liés aux autorisations de travail délivrées aux bénéficiaires d'un titre de séjour N, F ou B. Les modalités dépendent du service compétent pour la décision relevant du droit des étrangers. L'OCA a donc constitué un aperçu des émoluments intervenant lors du dépôt d'une demande de prise d'emploi. En outre, une InfoPro plus complète consacrée à l'activité lucrative paraîtra en automne 2016.

Evénements

speed dating santé et migration

Le 14 novembre 2016, une séance de réseautage aura lieu au centre Bürenpark de Berne entre les institutions du secteur de la santé et les spécialistes du domaine de l'asile et des migrations. Plus de 20 institutions y présenteront leur offre – de A comme auto-assistance à S comme sida, en passant par I comme intervention de crise. Cette forme interactive de speed dating professionnel donne aux participants en quelques instants un bon aperçu des institutions existantes et de leur offre dans le canton de Berne.

Rencontre des bénévoles

La rencontre annuelle des bénévoles de l'OCA «Ensemble nous sommes forts» s'adresse à toutes les personnes actives dans le domaine de la migration précarisée. Le thème de cette année sera «Dublin – limites du système et situation en Italie». La rencontre aura lieu le 5 novembre de 9 à 14 heures à la maison de paroisse St. Marien à Berne. Plus d'informations et le programme détaillé suivront ultérieurement. L'OCA se réjouit de vos nombreuses inscriptions

Online

www.jobs4refugees.ch

Les réfugiés reconnus et les bénéficiaires de l'admission provisoire sont souvent amenés à rester de longues années en Suisse, voire définitivement. Ils peuvent et sont censés travailler ici. jobs4refugees est un site Web qui permet aux employeurs de signaler des postes vacants et de trouver des personnes réfugiées ayant le profil adéquat, avec l'aide d'un service de placement professionnel. Les entreprises accèdent ainsi à un bassin de personnel qualifié négligé jusque-là.

Le site Web a été créé par l'OCA. Il s'agit d'un instrument simple pour faciliter l'intégration dans le marché normal du travail des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire.

Rétrospective

Journée du réfugié 2016

Il est temps de souhaiter la bienvenue aux personnes réfugiées et d'ouvrir pour elles des corridors humanitaires légaux. Forts de cette conviction, l'OCA et d'autres associations locales ont concocté un riche programme pour la journée bernoise du réfugié. Des groupes musicaux renommés (dont Open Season) et des mets savoureux de pays lointains ont attiré beaucoup de monde malgré la météo pluvieuse. Une centaine de jeunes, d'enfants et d'adultes motivés se sont déhanchés devant le Palais fédéral durant la flash mob de danse. Un grand merci au public de la journée du réfugié 2016, et bien sûr aux bénévoles ayant œuvré à la réussite de cette manifestation!

Des compléments d'information et toute les publications figurent sur le site www.kkf-oca.ch.

focus: santé

Arriver, rester en bonne santé

A leur arrivée en Suisse, il se peut que les personnes ayant dû fuir leur pays se portent plutôt bien. Or souvent, les événements vécus finissent par ressurgir. Les lourdes contraintes psychosociales, une immunité affaiblie, la promiscuité et les mauvaises conditions d'hygiène des centres d'hébergement collectif peuvent entraîner des problèmes de santé, qui exigent une prise en charge médicale adéquate.

L'exode et la santé sont fortement corrélés. La santé psychique et physique des personnes réfugiées est souvent fragilisée par les événements vécus dans le pays d'origine ou durant leur fuite. Les individus traumatisés ont besoin d'un soutien médical rapide et de traitements adéquats.

Les autres problèmes de santé constatés s'apparentent à ceux du reste de la population. Parmi les plus fréquents figurent les blessures par accident, l'hypothermie, les brûlures, les maladies gastro-intestinales, les accidents cardiovasculaires, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement, le diabète et l'hypertension. En outre, divers maux spécifiques affectent souvent les femmes réfugiées.

Il convient de veiller à l'accessibilité des soins. Ainsi, l'exiguïté des centres d'hébergement collectif favorise la propagation des infections et des parasites. Par contre, un accès rapide aux

soins favorise la guérison et prévient la diffusion des maladies. De même, un diagnostic précoce et le traitement des maladies non transmissibles (comme le diabète ou l'hypertension) peuvent empêcher une aggravation de telles affections, dont l'issue peut être fatale.

Le présent Focus explique comment est réglé dans le canton de Berne l'accès des personnes réfugiées aux soins médicaux. Il passe en revue, dans l'optique de différents acteurs, les bases en place et un certain nombre d'aspects ou problèmes liés aux soins de santé dans le domaine de l'asile. Outre un aperçu des prestations concrètes fournies, vous découvrirez le récit du Dr. Kläui, médecin de premier recours ayant une longue expérience des patients réfugiés, et une interview de Madame Gfeller abordant l'enjeu de la santé dans les centres d'hébergement collectif.

Tout inclus?

Dans le canton de Berne, les soins médicaux font partie de l'aide sociale dans le domaine de l'asile, au même titre que l'hébergement, les besoins de base, l'encadrement et d'autres offres encore. Le présent article explique les prestations médicales auxquelles peuvent prétendre, à certaines conditions, les personnes requérant l'asile ou admises à titre provisoire.

L'Office de la population et des migrations du canton de Berne (OPM) délègue aux services d'aide sociale en matière d'asile la plupart des tâches à accomplir. Mais pour ce qui est des soins médicaux, l'OPM règle de manière centralisée les fonctions essentielles. Peuvent prétendre à l'aide sociale en matière d'asile les personnes requérant l'asile (livret N) et les personnes admises à titre provisoire (livret F) qui séjournent en Suisse depuis moins de sept ans. Ces personnes y ont droit en cas d'indigence, donc si leurs moyens propres ne suffisent pas à couvrir leurs besoins vitaux.

Après l'aide sociale en matière d'asile

L'assurance-maladie doit être réorganisée à la cessation du droit à l'aide sociale en matière d'asile. Diverses raisons peuvent intervenir ici (changement de statut de séjour, prise d'emploi, etc.). A partir de ce moment, la personne est transférée dans l'assurance individuelle. Le droit à la réduction des primes sera examiné au passage, et la demande correspondante soumise autant que possible à l'avance. Comme les premières factures de primes parviennent souvent avec du retard, il importe de mettre de côté l'argent nécessaire, pour éviter la spirale de l'endettement. Outre leurs primes, les personnes assurées doivent désormais payer la franchise et la quote-part, ou en cas d'indigence faire appel au service des réfugiés ou au service social communal. Et si le risque d'accident est déjà couvert par l'employeur, il peut être supprimé de l'assurance.

Caisse-maladie

L'OPM annonce collectivement les personnes relevant du domaine de l'asile à la caisse-maladie, afin de les protéger contre la maladie et l'accident, et règle les primes pendant la période où elles relèvent du domaine de l'aide sociale. La facturation s'effectue par le biais de l'OPM. Les fournisseurs de prestations envoient leurs notes d'honoraires directement à la caisse-maladie.

Voucher

Le service d'aide sociale en matière d'asile reçoit de l'OPM des bons personnels de la caisse-maladie (voucher). Ces derniers remplacent la carte d'assuré(e) et renferment notamment, outre des indications sur la personne assurée, les coordonnées du médecin de premier recours attribué.

Médecin de premier recours

Les personnes relevant du domaine de l'asile ne peuvent pas choisir librement leur médecin. Il leur incombe pour une première consultation (par analogie au modèle du médecin de famille) de s'adresser au médecin de premier recours leur ayant été attribué, qui les aiguillera le cas échéant vers un spécialiste. Les traitements d'urgence font exception à la règle. Il en va de même pour les pédiatres, les oculistes et les gynécologues. Le service d'aide sociale en matière d'asile peut faire appel à de tels spécialistes, compte tenu du critère de proximité géographique.

Les personnes relevant du domaine de l'asile reçoivent des explications du service d'aide sociale compétent au sujet du modèle de premier recours. En cas de non-respect de ces règles, elles devront payer de leur propre poche les frais occasionnés. Un changement de médecin n'est possible que dans des cas dûment justifiés, et avec l'accord de l'OPM.

Autres prestations

Pour accéder aux prestations des services d'aide et de soins à domicile (Spitex), il faut un formulaire de preuve du besoin signé par le médecin de premier recours. En outre, seules les prestations assurées dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) sont remboursées.

Pour les lunettes, il faut remettre au préalable une garantie de prise en charge des frais, avec une ordonnance d'un oculiste ou un test de la vue. Le montant maximum remboursé s'élève à 50 francs pour la monture, 180 francs pour les verres et 25 francs par test de la vue. A supposer qu'il faille de nouvelles lunettes parce que la vue a changé ou parce que les précédentes sont hors d'usage, l'OPM finance les coûts nécessaires tous les quatre ans pour les adultes, et chaque année pour les mineurs. Le service d'aide sociale en matière d'asile choisira un dentiste installé à proximité du lieu de domicile. Les traitements dentaires devront s'effectuer au moindre coût. Si le traitement n'est pas remboursé par la caisse-maladie et si les coûts excèdent 500 francs par an, une demande de garantie de prise en charge sera adressée à l'OPM. Les prestations fournies en dehors du canton ne seront remboursées qu'en cas d'urgence avérée.



www.pom.be.ch > Migrations > Asile > Directives et annexes >

Directive sur l'aide sociale, l'aide d'urgence et les soins médicaux (en allemand)

Réfugiés dans la salle d'attente

Expériences d'un médecin de premier recours

Depuis plus de 20 ans, je reçois dans mon cabinet de médecine générale des personnes requérant l'asile. Au début, les principaux pays de provenance étaient la Turquie, le Sri Lanka et l'ex-Yougoslavie. Ces dernières années, la Corne de l'Afrique, l'Afghanistan, le Pakistan, le Tibet ou la Mongolie ont pris le relais. Ces gens venant du monde entier prennent place dans mon cabinet parmi mes patientes et patients bernois de tous âges.

Ma salle d'attente

est parfois bondée. Car dans de nombreux pays, il est très mal vu de laisser un malade se rendre tout seul chez le médecin – des proches l'accompagnent, et donc nos douze chaises sont rapidement toutes occupées. C'est à moi de veiller à ce que l'attente ne se prolonge pas...

Le patient agité

tourne comme un lion en cage, sort pour fumer et demande s'il devra attendre encore longtemps. De tels patients – souvent de sexe masculin – ont subi des tortures: ils supportent très mal d'attendre, revivent des événements traumatisants lors de flashbacks et font de gros efforts pour garder leur calme, tout en sachant qu'un médecin inconnu d'eux va les examiner.

Le patient méfiant

ne raconte que le strict nécessaire, m'observe du coin de l'œil et n'accepte pas mes propositions, ou seulement à contrecœur. Il souhaite bénéficier d'examen complémentaires (basés sur des appareils) et insiste pour voir au plus vite un spécialiste.

Supposons que dans un système de santé étranger, on m'impose un médecin responsable de prendre les décisions à ma place, de nombreuses questions me traverseraient l'esprit. M'a-t-on attribué au médecin le moins cher pour faire des économies? Est-il chargé de limiter mes dépenses? Puis-je vraiment lui faire confiance? N'oublions pas que la plupart des gens ne connaissent que des systèmes de santé à deux vitesses – avec pour les pauvres des dispensaires au personnel mal formé ou peu motivé, et pour les gens pouvant payer cash de coûteux spécialistes privés. Pourquoi en irait-il différemment en Suisse? Comme médecin de premier recours, je suis assimilé à un obstacle à surmonter pour accéder au spécialiste. Et comme

le secret médical n'est hélas pas respecté dans tous les pays, bien des patients ont fait de mauvaises expériences et ont des préjugés contre notre système.

Les consultations portant sur des symptômes banals

font partie de mon quotidien professionnel. Je m'étonne souvent que des personnes venant de pays en guerre, ayant vécu une fuite traumatisante, me consultent pour des banalités, comme de l'acné. Or en faisant plus ample connaissance avec mes patients, je comprends mieux les peurs qu'éveillent des symptômes banals: la guerre m'a-t-elle affaibli au point de perdre mes cheveux? Les gaz et fumées inhalés m'ont-ils empoisonné? Vais-je retrouver la santé? Beaucoup de personnes migrantes considèrent la force physique comme leur principal capital pour refaire leur vie ici. Par conséquent, de simples maux de dos (que nous qualifierions de banals) les préoccupent et déclenchent des peurs irrationnelles à nos yeux. Il m'arrive alors de m'écarter des directives et de prescrire une radiographie pour rassurer un patient. Votre dos va bien, malgré les brutalités et les tortures que vous avez subies!

La torture

reste hélas d'actualité, en dépit des conventions internationales. Et comme le montre l'actualité en Turquie, rien n'est jamais acquis même dans les Etats civilisés (au contraire, les actes de torture sont même pratiqués en public). D'où de fréquentes séquelles physiques et psychiques chez les personnes réfugiées. Le médecin de premier recours doit par conséquent connaître les principaux tableaux cliniques (voir site: www.torturevictims.ch). En outre, un rapport de confiance s'avère central et long à établir – la preuve par l'acte s'avérant très utile.

L'intervision

est très utile. Elle peut être informelle (cercle de collègues), ou s'inscrire dans un cercle de qualité. Plusieurs paires d'yeux voient davantage – et nous permettent de prendre du recul par rapport aux histoires particulièrement pénibles.



Le Dr. Heinrich Kläui, spécialiste FMH en médecine interne, exploite un cabinet à Berne. Il est l'auteur de plusieurs publications spécialisées consacrées à la santé et à la migration et possède une vaste expérience des personnes relevant de l'asile.

Prévention, pictogrammes et une oreille attentive

Plus de 3'400 personnes demandant l'asile vivent dans le canton de Berne, réparties dans 47 centres d'hébergement collectif (CHC). Elles y cohabitent généralement plusieurs mois dans des dortoirs exigus. Beaucoup d'entre elles souffrent de tensions psychiques, qui se traduisent parfois par des problèmes de santé. Jasmin Gfeller, coresponsable du CHC d'Aarwangen, nous a renseigné sur le traitement des problèmes de santé quotidiens, sur les difficultés rencontrées avec les malades psychiques, ainsi que sur les mesures de prévention et les maladies, comme par exemple la gale.

Madame Gfeller, vous travaillez depuis plusieurs années dans divers centres d'hébergement collectif et avez rédigé pour l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut un guide sur la pharmacie de base. Quels sont les principaux enjeux de santé auxquels est confronté le personnel des centres?

L'hygiène joue naturellement un rôle majeur. L'année dernière, nous avons été confrontés à une épidémie de gale. En outre, les maladies psychiques comme les syndromes de stress post-traumatique (SSPT) n'apparaissent bien souvent que dans les CHC, quand les personnes ont déjà passé un certain temps en Suisse. Et selon le pays d'origine, les conceptions en matière de santé diffèrent beaucoup des nôtres. Bien souvent, les gens pensent qu'il suffit de prendre un médicament pour régler tous leurs problèmes. D'où la nécessité d'un solide travail de sensibilisation de la part du personnel des centres.

Comment le CHC d'Aarwangen familiarise-t-il les personnes demandant l'asile avec notre système de santé et comment gère-t-il les barrières linguistiques?

Nous cherchons tant à leur faire comprendre le système suisse de santé qu'à les sensibiliser aux besoins de leur propre corps. En cas de maladie psychique

ou de douleurs chroniques notamment, il est important de parler des attentes face aux médicaments. En outre, le CHC propose des activités de sensibilisation sur des questions spécifiques comme le VIH/sida. Ce thème suscite un sentiment de honte chez beaucoup de gens, qui n'osent pas s'exprimer librement en groupe. Il est donc très important de rechercher la discussion personnelle.

Comme nous sommes un grand centre, il y a presque toujours une personne pouvant servir d'interprète. En outre, nous travaillons souvent avec des pictogrammes. Et presque tous les résidents du centre suivent un cours d'allemand. Ces cours incluent aussi des informations sur la vie en Suisse et sur notre système de santé.

Y a-t-il des mesures de prévention que l'on pourrait prendre?

Bien entendu. En matière d'hygiène, on peut p. ex. prévoir des normes servant à prévenir la propagation des maladies dans le cadre des mesures d'occupation (workfare). Ainsi, une des activités de nettoyage consiste à désinfecter plusieurs fois par jour toutes les poignées

de portes. En outre, des distributeurs de désinfectant sont disponibles dans les corridors, et des pictogrammes invitent à s'en servir.

Les questions de planning familial sont-elles systématiquement abordées?

Ce sont généralement les médecins de premier recours qui en parlent. Durant leur séjour dans le CHC, la plupart des personnes voient au moins une fois un

médecin de premier recours. Mais de telles visites ne sont pas systématiques. Par contre, tout le monde est informé que des préservatifs sont disponibles gratuitement. Aide Sida Berne organise en outre régulièrement

des cours de sensibilisation dans les CHC. Des interprètes communautaires qualifiés sont présents, et les hommes et femmes sont à chaque fois séparés.

Tous les CHC disposent-ils de personnel médical qualifié, et comment les problèmes de santé mineurs sont-ils traités?

Quelqu'un est à chaque fois responsable des processus dans le domaine médical. Ces personnes ont souvent des connais-

«En cas de maladie psychique ou de douleurs chroniques, il est important de parler des attentes face aux médicaments.»

sances médicales, mais ce n'est pas possible dans certains centres aux effectifs réduits. Le personnel participe en outre à des formations continues internes à des cours de rafraîchissement sur les premiers secours.

En principe, nous cherchons à mobiliser les forces de régénération de l'organisme. Nous proposons de nombreuses sortes de thés à base de plantes médicinales, des cataplasmes, des bains de siège et d'autres produits naturels. Il s'agit de transmettre aux personnes demandant l'asile un savoir pratique dont elles puissent faire usage après un transfert en deuxième phase.

Comment les soins de santé sont-ils garantis en fin de semaine et la nuit?

Le guide sur la pharmacie de base est prévu pour de tels cas. Il précise quels médicaments peuvent être remis ou non, et dans quels cas une consultation médicale s'impose. Divers remèdes maison servant à traiter toute une série de maux y figurent aussi. Les principaux numéros d'urgence sont indiqués de manière bien visible aux emplacements stratégiques des CHC. Nous faisons en outre appel à des hotlines comme Medphone, Kispiphone (hôpital de l'enfance de Berne, ndlr) et la permanence de l'assurance-maladie collective de notre clientèle.

La remise des médicaments est subdivisée en trois niveaux et se base sur les directives de l'office

du pharmacien cantonal. Certains médicaments ne peuvent être remis que par un médecin, ou sur avis médical. D'autres ne peuvent être remis que par le spécialiste interne du CHC, certains médicaments enfin pouvant aussi être remis par les services de nuit et de fin de semaine.

Ces règles sont-elles toujours respectées?

Elles doivent l'être. Tout le personnel a reçu des consignes dans ce sens. Ainsi,

les surveillants de nuit ne sont plus habilités à remettre de Dafalgan. Tous les médicaments remis figurent sur une liste. D'où la possibilité de réagir rapidement en cas de problème et de parler à la personne. La souffrance psychique est considérable dans un CHC: le confinement dans un périmètre exigu et les incertitudes entourant l'avenir peuvent se répercuter sur la santé. Or souvent, au lieu d'administrer un médicament, il est plus important d'écouter les personnes et d'aborder avec elles les causes des problèmes.

Beaucoup de personnes ayant fui leur pays ont vécu violence et traumatismes, et souffrent parfois du syndrome de stress post-traumatique. Comment le personnel des CHC gère-t-il de telles situations?

C'est difficile en effet. Et pas seulement pour notre équipe. De nombreuses sociétés ont des conceptions foncièrement différentes des maladies psychiques et s'imaginent parfois que les personnes sont «possédées». Un jour, quelqu'un a même cherché à chasser le mal par un rituel chamanique. Il faut donc à la fois prendre en charge les malades et sensibiliser les autres résidents.

Le spectre des symptômes et des causes possibles est très large, et les manifestations diffèrent d'une personne à l'autre. En cas de fréquentes sautes d'humeur (agressivité, prostration, etc.), nous misons sur le dialogue. Mais les maladies psychiques nécessitent des spécialistes. Nous en parlons aux intéressés, en leur recommandant de solliciter une aide professionnelle. Le cas échéant, nous prenons directement contact avec le médecin de premier recours.

Remettez-vous aussi des tranquillisants si nécessaire?

Nous ne remettons que des produits à

base de plantes, comme la valériane et les tisanes calmantes. Par chance, nous disposons à Aarwangen de quelques chambres individuelles, que nous réservons aux personnes fortement traumatisées. Mais de façon générale, les structures des CHC ne se prêtent pas au traitement efficace des malades psychiques. Les institutions professionnelles ne sont pas

«De nombreuses sociétés ont des conceptions foncièrement différentes des maladies psychiques»

non plus en mesure d'accueillir les personnes demandant l'asile, pour des raisons financières. Il manque clairement ici une solution intermédiaire, comme dans

le passé le centre de transit Nussdorf à Gampelen. Aujourd'hui, nous devons parfois faire appel à la solidarité et à la coopération des autres résidents.

Les obstacles à l'introduction d'une mesure spéciale sont relativement élevés. Plusieurs rapports médicaux doivent en montrer la nécessité, et il faut avoir obtenu auprès du Service cantonal des migrations (SEMI) une garantie de prise en charge des frais. Dans la plupart des cas, il s'agit de personnes souffrant de maladies psychiques particulièrement complexes.

Les personnes attribuées au canton ont souvent d'abord séjourné dans un centre d'enregistrement et de procédure (CEP) de la Confédération. Quelles informations les CHC reçoivent-ils sur leur état de santé?

Des progrès ont beau avoir été faits en matière de communication, les informations continuent de nous parvenir au compte-gouttes. Le médecin de premier recours reçoit tout au plus un bref rapport de sortie du CEP, si un examen de santé approfondi a été effectué ou un traitement prodigué dans le cadre des mesures sanitaires de frontière (voir encadré). Par conséquent, les CHC de l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut prévoient lors de chaque admission un entretien médical d'entrée.

L'année dernière, les médias ont beaucoup parlé du problème de la gale et des punaises de lit dans les CEP et les CHC. Quelles informations recevez-vous et que faites-vous?

Il n'y a pas d'information systématique sur les punaises de lit. Le traitement s'avère délicat: il faut chauffer tous les locaux pendant un certain temps à près de 60°C. La gale par contre figure sur la fiche médicale, si elle a été détectée au CEP. Outre le traitement médicamenteux prescrit par le médecin, nous changeons la literie des malades et de leurs voisins directs de lit, nous remplaçons les mate-

las, puis lavons et désinfectons le tout. Les vêtements sont congelés pendant 24 heures pour éradiquer les acariens. L'efficacité du traitement dépend toutefois du cas d'espèce. Comme la gale se manifeste souvent au niveau des parties intimes, les personnes infectées risquent de s'annoncer trop tard. Et quand on leur explique les mesures à prendre, il arrive qu'elles ne soient pas rigoureusement appliquées. Il n'est donc pas toujours possible de prévenir les épidémies.

Existe-t-il un guide sur la question?

Des guides sur la gale et sur la toxicomanie sont en phase d'introduction. Nous

préparons encore d'autres guides médicaux sur la gestion de maladies comme la tuberculose, ou sur d'autres thèmes touchant à la santé.



Jasmin Gfeller, coresponsable du CHC d'Aarwangen, est assistante médicale de formation. Elle a conçu pour l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut plusieurs guides de gestion de la qualité dans le secteur de la santé.

Mesures sanitaires de frontière

A la demande de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les centres d'enregistrement et de procédure de la Confédération prennent des mesures sanitaires de frontière. L'examen obligatoire se limite à un dépistage de la tuberculose par une infirmière diplômée, en vue de la détection précoce et le cas échéant de la mise en place du traitement requis.

Aperçu des mesures sanitaires de frontière:

- questions sur l'état de santé général et la tuberculose, reposant sur un questionnaire informatisé disponible dans 32 langues
- information sur le système de santé suisse et sur les possibilités de vaccination
- projection d'une vidéo sur le VIH/sida (disponible dans 16 langues) et remise d'un préservatif
- remise aux demandeurs d'asile d'un prospectus sur les mutilations génitales féminines

En cas de soupçon de tuberculose, de rougeole ou d'une autre maladie contagieuse, les mesures de protection des tiers exigent de confier la personne demandant à l'asile à un médecin pour des examens plus poussés. Un dossier médical est alors ouvert et en cas d'attribution à un canton, le médecin cantonal compétent sera informé.

Informations spécifiques

Formation

fide – le nouveau passeport suisse des langues

Il n’existait pas jusqu’ici de test prenant en compte les besoins linguistiques de la vie quotidienne en Suisse et proposé dans les trois langues officielles. La nouvelle évaluation de langue fide ainsi que le passeport national des langues constituent des prototypes qui combleront cette lacune.

Expérience à l’appui, l’aptitude à communiquer dans une langue nationale est au cœur du processus d’intégration. Le Conseil fédéral a donc chargé le SEM, en août 2007, d’élaborer un concept-cadre pour l’intégration linguistique des personnes migrantes. Le «curriculum-cadre pour l’encouragement linguistique des migrants», développé en 2009, a servi de base à tout le projet fide.

Apprendre, enseigner et évaluer de manière cohérente
Le système fide vaut pour le français, l’italien et l’allemand en Suisse. Il existe dans ces trois langues et vise à garantir une plus grande cohérence, tant dans la conception de l’apprentissage que dans l’évaluation des compétences linguistiques. Le système fide se base sur les bonnes pratiques de divers prestataires de cours de langues et sur les acquis de la recherche en matière d’apprentissage des langues. Il a pour particularités

L’évaluation de langue fide représente le premier test basé sur les réalités quotidiennes vécues en Suisse.

d’être axé sur les besoins et orienté vers l’action. Le quotidien suisse et ses défis linguistiques se reflètent dans les onze champs d’action définis et dans les divers scénarios s’y rapportant sur le terrain de la communication.

Une personne – plusieurs niveaux linguistiques
fide a été constamment perfectionné et le 30 mai 2016, le SEM a présenté les résultats du projet «Evaluation de langue fide et

passport des langues». Ces deux instruments testés durant une phase pilote de deux ans sont présents comme prototypes, et leur introduction dans la pratique est prévue dès la fin de 2017. L’évaluation de langue fide représente le premier test basé sur les réalités quotidiennes vécues en Suisse. Il permet d’évaluer les compétences linguistiques et communicatives à trois niveaux distincts (A1, A2, B1). Le test se compose d’une partie «parler et comprendre» (45min) et d’une partie «lire et écrire» (60min). Les participants sont libres de se présenter aux deux, ou de n’en choisir qu’une seule. Autrement dit, l’évaluation fide permet même aux personnes peu à l’aise à l’écrit de prouver les compétences linguistiques acquises.



www.fide-info.ch > Actualités > 30 mai 2016: Evaluation et passeport des langues

Nouvelles offres de formation pour jeunes

Le canton a conçu trois nouvelles offres pour remédier au manque de place dans les classes de l’année scolaire de préparation professionnelle (APP). Il vise aussi à faciliter l’accès aux écoles moyennes et aux hautes écoles spécialisées.

Face à l’afflux d’inscriptions reçues pour l’année scolaire 2016/17, la Direction de l’instruction publique du canton de Berne (INS) a décidé de restreindre encore l’accès aux classes de l’année scolaire de préparation professionnelle (APP): il faut désormais posséder des compétences scolaires de base, avoir atteint un niveau linguistique A1 et être motivé à fréquenter l’école. En outre, pour être admis il faut avoir passé moins de trois ans en Suisse et avoir 22 ans au maximum.

L’APP Pratique et intégration (API) repose sur une conception modulaire et dure généralement deux ans. Pour accéder en deuxième année (API2), il faut avoir atteint le niveau linguistique A2, afficher une forte motivation et avoir le potentiel nécessaire à une formation professionnelle.

Les admissions se font selon l’ordre de priorité suivant:

1. écolières et écoliers sortant de l’école obligatoire
2. mineurs non accompagnés, indépendamment de leur statut
3. personnes majeures (≤22 ans) au statut de réfugié reconnu (permis F, B ou C)

4. personnes majeures (≤22 ans) dont la procédure est en suspens (permis N)

L'accès à l'API2 est généralement garanti après l'API1. Les personnes requérant l'asile ne peuvent toutefois pas y accéder directement.

Cours intensifs régionaux Plus

Les nouveaux cours intensifs régionaux Plus (CIR+) organisés dans les écoles publiques font partie des mesures visant à remédier au manque de places d'accueil dans les API. Le groupe cible est formé des jeunes arrivés en Suisse entre 13 et 17 ans, qui n'ont reçu qu'une formation scolaire rudimentaire et qui ne connaissent pas ou alors très mal la langue d'enseignement. L'offre complète les formes d'enseignement déjà prévues dans les classes régulières avec le français langue seconde (FLS), où des cours intensifs de français sont organisés en parallèle. La

Les écoles professionnelles proposeront probablement aussi dès l'automne 2016 de nouveaux cours de langue intensifs aux personnes migrantes âgées de 17 à 25 ans.

participation aux cours CIR+ est soumise à l'autorisation de la direction scolaire et ne dépend pas du statut de séjour. Les CIR+ ne sont toutefois pas accessibles aux personnes vivant dans des centres d'hébergement collectif, mais réservés aux personnes en deuxième phase. Au bout de six mois, une décision est prise sur la direction à prendre (intégration dans une classe ordinaire, APP). Le CIR+ est proposé dans les villes de Berne, Köniz, Bienne et Thoune.

Classe spéciale au niveau gymnasial

Les adolescents ou jeunes adultes ayant fréquenté une école moyenne dans leur pays d'origine ou remplissant d'une autre manière les conditions d'admission dans une haute école entreront en 2016/17 dans une classe spéciale du Centre de formation professionnelle de Bienne. Cet essai scolaire d'une durée de trois ans vise à favoriser une intégration aussi rapide que possible dans un gymnase, une école de culture générale ou de commerce, ou encore la Haute école spécialisée bernoise. Il est possible de rejoindre en cours d'année une classe spéciale, l'accès étant limité jusqu'à nouvel avis aux personnes domiciliées dans les régions de Bienne et Berne. La classe spéciale peut être suivie pendant un an au maximum. L'inscription se fait directement auprès du CFP Bienne.

Cours de langue intensifs

Les écoles professionnelles proposeront probablement aussi dès l'automne 2016 de nouveaux cours de langue intensifs aux personnes migrantes âgées de 17 à 25 ans. Les détails n'étaient toutefois pas connus à la clôture de rédaction.

Intégration professionnelle

Hôtellerie et soins

Deux nouveaux projets d'intégration professionnelle débuteront en septembre, dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et des soins. Les cours visent à faciliter l'accès au marché primaire du travail.

Le service d'information pour étrangères et étrangers (ISA) ouvre avec son projet pilote PraktiCum les portes de l'hôtellerie et de la restauration, tandis que la Croix-Rouge suisse (CRS) a prévu dans son projet SESAME un accès à bas seuil au cours d'auxiliaire de santé.

PraktiCum - accès à l'hôtellerie et à la restauration

L'ISA s'est associée au secteur privé pour proposer aux personnes issues de la migration et vivant dans le canton de Berne des stages rémunérés dans un établissement de l'hôtellerie-restauration. Les personnes sont engagées à 100% durant une année. A côté de leur activité pratique, le projet prévoit une formation continue dans la branche et des cours d'allemand (2x deux heures par semaine). L'objectif est un placement ultérieur dans le marché primaire du travail. Pour participer à un tel stage, il faut des connaissances de base d'allemand (env. niveau A2), de la résistance au stress, un entourage personnel stable et une solide motivation. Les candidatures complétées par un curriculum vitae et une lettre de motivation personnelle sont en tout temps les bienvenues. L'ISA est par ailleurs à la recherche d'établissements prêts à lui offrir d'autres places de stage.

ISA Bern, Dimitra Fisch, fisch@isabern.ch, 031 310 12 75
www.isabern.ch/projekt-prakticum

SESAME - formation d'auxiliaire de santé

Avec son projet SESAME, la CRS permet aux personnes ayant des connaissances linguistiques de niveau A2 d'accomplir une formation d'auxiliaire de santé. Le cours d'une durée d'un an comprend un soutien linguistique jusqu'au niveau B1+, deux stages de plusieurs mois sur le marché primaire de l'emploi et la formation d'auxiliaire de santé CRS avec certificat. Le groupe-cible inclut les personnes admises à titre provisoire (AP) et les réfugiés reconnus (permis F ou B) ayant le temps et les ressources individuelles requises pour une telle formation d'une année. Les coûts se montent comme pour le cours d'auxiliaire de santé CRS à 2970 francs d'écologie, auxquels viennent s'ajouter les frais de déplacement et les éventuels frais de repas à l'extérieur. Dans le cas des AP, une demande de prise en charge des coûts peut être soumise au F-Pool. Comme la plupart des places sont proposées en ville de Berne, la priorité sera donnée aux personnes domiciliées à Berne et dans les

environs immédiats. Les inscriptions peuvent être déposées jusqu'à la fin de l'année, via le service compétent d'aide sociale en matière d'asile.

 CRS canton de Berne, Helen Lamontagne,
helen.lamontagne@srk-bern.ch, 031 919 09 35

i1 – Orientation professionnelle et intégration sociale

Förderschmiede est un institut de formation privé, ayant des succursales à Berne, Bienne et Thoune. Il propose désormais aux personnes migrantes des cours combinés de langue et d'intégration.

Outre ses cours de langue à Berne, Bienne et Thoune, Förderschmiede propose désormais un cours d'intégration. D'une durée de 5 mois ou 10 mois (variante «slow»), il se combine aux leçons d'allemand au niveau A1. Le cours comprend essentiellement des informations axées sur le quotidien en Suisse ou utiles au profilage professionnel. Le cours aboutit à un certificat et à un rapport de situation concernant les perspectives possibles. Les frais d'écologie oscillent selon l'offre choisie entre 3200 et 4500 francs pour le cours complet. Jusqu'à nouvel avis, les cours ne sont proposés qu'à Berne et Thoune.

 Förderschmiede, Michael Lippuner,
michael.lippuner@foerderschmiede.ch, 031 381 90 21

Aide sociale

Révision de la loi sur l'aide sociale

Le délai de réponse à la procédure de consultation relative à la révision partielle du volet «aide matérielle» de la loi bernoise sur l'aide sociale (LASoc) était fixé à la fin d'août. Un petit cercle de destinataires ont été invités à s'exprimer dans ce cadre. Les adversaires du projet regrettent que la révision s'écarte des normes de la CSIAS, mettant en péril l'harmonisation visée dans le domaine de l'aide sociale.

En Suisse, l'aide sociale est du ressort des cantons. Le canton de Berne a réglé dans la loi sur l'aide sociale (LASoc) non seulement les compétences, le financement et la procédure, mais aussi des objectifs en matière de résultats, les mesures à prendre et d'autres points encore spécifiques à l'aide sociale individuelle et à l'aide sociale institutionnelle. La LASoc

est concrétisée par l'ordonnance sur l'aide sociale (OASoc), qui précise les montants de l'aide sociale individuelle. Dans sa motion intitulée «Réduction des coûts de l'aide sociale», le député au Grand Conseil UDC Ueli Studer a demandé en 2012 qu'une révision de la LASoc limite l'aide matérielle à 90% de la somme allouée dans le canton de Berne en vertu des normes CSIAS pour les besoins de première nécessité, les prestations circonstancielles et les suppléments d'intégration. Le système d'incitation devait en outre être renforcé à ses yeux. La motion a été partiellement acceptée.

En juin 2016, une majorité est tombée d'accord, à la table ronde organisée, sur une proposition de révision partielle de la LASoc. Le projet de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a été mis en consultation jusqu'à fin août. Le Parlement traitera le projet de révision sans doute en mars 2017.

Réduction aux dépens des nouveaux bénéficiaires

Le projet prévoit de ne plus octroyer sans conditions les montants destinés à garantir la participation sociale. Ainsi, la prestation mensuelle couvrant les besoins de première nécessité et garantissant une participation adéquate à la vie sociale sera réduite de 15% pendant les trois premiers mois du versement de l'aide matérielle. Il ne sera plus non plus versé, durant cette phase d'entrée, de supplément d'intégration aux personnes n'exerçant pas d'activité lucrative. Des dérogations à cette réduction initiale sont toutefois prévues – pour les personnes exerçant une activité lucrative, pour les plus de 55 ans, pour les personnes en formation et les parents isolés avec des enfants de moins de cinq ans à charge. Les jeunes adultes sont concernés comme toute personne dans le besoin au début du versement de l'aide matérielle, à moins de faire partie d'un groupe épargné (p. ex. personnes en formation ou professionnellement actives). Et si les prestations convenues dans le cadre d'une mesure d'insertion professionnelle et sociale n'ont pas été fournies, le service social pourra prolonger la phase une seule fois, pour une seconde période de trois mois.

Réduction du forfait versé aux AP7+

Dans le canton de Berne, les personnes étrangères admises à titre provisoire continueront à recevoir pendant les sept premières années les forfaits prévus dans l'aide sociale en matière d'asile. Soit moins que l'aide sociale selon les barèmes de la CSIAS. Or là aussi, le projet de révision prévoit un changement. Il concerne les personnes admises à titre provisoire qui vivent en Suisse depuis plus de sept ans (AP7+). Jusqu'ici, elles étaient transférées après sept ans au service social de leur commune de domicile, puis soutenues selon les barèmes ordinaires figurant dans les directives de la CSIAS ou de l'OASoc.

Or le projet de révision prévoit de réduire désormais les prestations durant les trois premières années suivant l'expiration du délai de sept ans. Cette modification des prestations de soutien allouées aux AP7+ déploiera ses effets durant trois années complètes. La réduction du forfait au commencement de l'aide sociale est conçue comme un système d'incitation en

vue d'une intégration rapide. De l'avis des partisans de ce tour de vis, le soutien conforme aux barèmes de la CSIAS représente une trop forte hausse de revenu par rapport au montant de l'aide versée pendant les sept premières années. Un tel écart pourrait avoir un effet dissuasif sur la recherche d'un emploi. Les prestations réduites resteront axées sur l'encouragement de l'insertion professionnelle. Concrètement, les AP7+ recevront un forfait pour l'entretien moins élevé, aligné sur celui accordé aux jeunes adultes. Autrement dit, on part de l'idée que ces personnes vivent soit dans une communauté de type familial (ménage commun, communauté de vie), soit dans une colocation pour raisons pratiques. Elles ne toucheront dès lors que la moitié des forfaits alloués aux ménages à deux personnes vivant en colocation. En outre, la prestation mensuelle couvrant les besoins de première nécessité et garantissant une participation adéquate à la vie sociale sera réduite de 15% pendant trois ans.

La révision de loi constitue un nouveau durcissement de l'aide sociale, qui fragilisera encore plus la CSIAS, l'association professionnelle nationale du secteur. Il reste à savoir si la gauche et les verts parviendront à redresser la barre grâce au référendum déjà annoncé.



www.be.ch > Infos médias > Communiqués de presse > Révision partielle de la loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'aide matérielle - Un projet en consultation après la table ronde (9 juin 2016)

Recommandations pour l'encadrement des MNA

La conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a adopté pour la première fois des recommandations concernant les mineurs non accompagnés relevant de l'asile. Il s'agira d'éviter à l'avenir les inégalités de traitement.

Alors qu'en 2014, la Suisse enregistrait 795 demandes d'asile émanant de mineurs non accompagnés (MNA), leur nombre a explosé à 2736 en 2015. La plupart sont âgés de 16 à 17 ans et proviennent d'Erythrée, d'Afghanistan, de Somalie ou de Syrie. Seuls 15% sont des filles. A l'heure actuelle, les cantons répondent de manière très différente aux besoins spécifiques de ces enfants ou adolescents. Or tant la Constitution fédérale que la Convention relative aux droits de l'enfant obligent l'Etat à garantir prioritairement l'intérêt supérieur de l'enfant. Il lui incombe de fournir un hébergement, un encadrement et une représentation légale adaptés autant que possible aux besoins spécifiques des MNA. La Convention de Genève relative au statut des réfugiés, ainsi que les traités internationaux sur les droits humains, comme la Convention européenne des droits de l'homme, précisent également la manière de traiter les mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile.

Evitement des structures ordinaires d'hébergement

La CDAS a formulé des recommandations à l'attention des cantons, où elle insiste notamment sur la forme d'hébergement appropriée. En aucun cas, les MNA en âge scolaire ne devraient être mêlés aux adultes, dans des centres pour requérants.

La CDAS propose de prolonger jusqu'à 25 ans l'octroi des prestations prévues par les politiques de l'enfance et de la jeunesse.

Or c'est encore le cas dans différents cantons, comme l'avait déploré au début de 2015, dans ses recommandations à la Suisse, le Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant. Il y relevait que les conditions réservées aux enfants et aux jeunes mineurs en fuite varient selon leur canton d'attribution et sont ainsi le fruit du hasard. Selon la CDAS, il est prioritaire de les héberger chez des parents, dans une famille d'accueil, dans des centres pour MNA, dans des logements collectifs ou dans des institutions sociales. Les MNA seront impliqués dans les décisions concernant leur hébergement et il sera tenu compte de leurs besoins spécifiques, de leur âge, de leur sexe et de leur stade de développement.

Standards de qualité pour le personnel d'encadrement

La CDAS a également précisé les conditions idéales en matière d'encadrement. Les ressources humaines allouées à cet effet seront suffisantes. La CDAS n'avance certes aucun chiffre pour le taux d'encadrement, mais recommande d'employer un personnel formé en socio-pédagogie ou de qualification équivalente, familiarisé avec les bases légales relatives aux enfants et aux jeunes et disposant de notions en droit d'asile et de la migration. Des standards de qualité seront définis, et des organes de surveillance indépendants veilleront à leur respect. De même, les qualifications attendues des personnes chargées de la tutelle ou de la curatelle seront précisées. Il est notamment indispensable qu'elles aient des connaissances juridiques suffisantes. Loin d'être une alternative, la nomination d'une personne de confiance constitue ici une mesure complémentaire.

Parrainages de MNA

Il convient d'axer les efforts sur l'intégration sociale, la transmission de normes et valeurs, les compétences linguistiques ainsi que l'intégration professionnelle. Une fois l'âge de 18 ans atteint, les jeunes ne devraient pas être aussitôt renvoyés des structures de MNA. Là encore, la situation laisse à désirer dans de nombreux cantons. La CDAS propose donc de prolonger jusqu'à 25 ans l'octroi des prestations prévues par les politiques de l'enfance et de la jeunesse. Le cas échéant, les MNA devenus adultes continueront de bénéficier d'un certain suivi socio-pédagogique. La CDAS recommande ici notamment l'introduction d'un système de parrainage, susceptible de faciliter l'intégration sociale des MNA.

Recommandations non contraignantes

Les recommandations de la CDAS ont été bien accueillies par diverses organisations suisses d'entraide, dont l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. Cette dernière souligne toutefois qu'il est indispensable d'évaluer régulièrement la situation dans chaque canton. De son côté, l'Alliance pour les droits des enfants migrants (ADEM) rappelle que les recommandations aux cantons n'étant pas obligatoires, elle poursuivra ses efforts pour qu'elles soient effectivement suivies partout.

 www.sodk.ch > Actualités > 22.06.2016: Recommandations de la CDAS relatives aux enfants et aux jeunes mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile

Initiative sur le renvoi - conséquences pour l'aide sociale

La mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi débutera le 1er octobre 2016. Les autorités et les institutions d'action sociale auront une responsabilité particulière. Car dorénavant, les escroqueries ou abus en matière d'aide sociale figurent expressément parmi les motifs pouvant conduire à une expulsion.

L'initiative populaire pour le renvoi des étrangers criminels avait été acceptée en novembre 2010. Sa mise en œuvre a toutefois été retardée par l'«initiative de mise en œuvre». Cette dernière, qui exigeait une application particulièrement rigoureuse de l'initiative sur le renvoi, a été refusée aux urnes en février 2016. Le nouveau droit en matière d'expulsion peut ainsi entrer en vigueur. La clientèle étrangère n'est pas seule concernée – les spécialistes de l'aide sociale devront aussi veiller à sa mise en œuvre, et donc assumer dorénavant de nouvelles responsabilités.

Durcissement de la pratique de renvoi

Pour un certain nombre d'infractions, le tribunal pénal rendant un verdict de culpabilité sera tenu de prononcer en sus l'expulsion de la personne étrangère. La liste des infractions concernées inclut notamment tous les crimes qui se soldent par la mort d'un être humain, par des blessures graves ou une mise en danger d'autrui, les crimes graves d'ordre sexuel et tous les crimes graves contre le patrimoine. La durée de l'expulsion sera de 5 à 15 ans, et pourra atteindre 20 ans ou être prononcée à vie en cas de récidive. Le juge pourra exceptionnellement renoncer à ordonner une expulsion obligatoire si celle-ci met l'étranger dans une situation personnelle grave, et une attention particulière sera accordée à la situation des seconds. Pour les autres crimes et délits du code pénal, le

juge pourra prononcer une expulsion d'une durée de 3 à 15 ans, après un examen approfondi du cas. Les nouvelles dispositions ne s'appliquent qu'aux délits commis après le 1er octobre 2016.

Perception abusive de prestations d'aide sociale

Outre l'escroquerie, la «perception abusive de prestations de l'aide sociale» pourra également entraîner une expulsion. Or contrairement à l'escroquerie, un tel délit sera également punissable si la personne aidée financièrement a obtenu sans

Il s'agira d'attirer expressément l'attention des bénéficiaires sur les lourdes conséquences que peuvent avoir les délits en matière d'aide sociale.

astuce une prestation à laquelle elle n'avait pas droit. Tous les bénéficiaires de l'aide sociale sont concernés. Et alors que seules des peines privatives de liberté d'un an au maximum ou des peines pécuniaires sont prévues pour les Suisses, une condamnation risque d'aboutir à l'expulsion d'une personne étrangère.

Obligation de dénoncer

La nouvelle infraction constitue un délit poursuivi d'office: si une autorité de poursuite pénale a connaissance d'un cas de perception abusive de l'aide sociale, elle devra ouvrir une procédure pénale. Le droit fédéral ne prévoit pas d'obligation de dénoncer pour les autres acteurs, p. ex. les services sociaux. Dans les cantons, l'obligation de dénoncer est réglée différemment. La loi sur l'aide sociale du canton de Berne (art. 8, al. 3) oblige les personnes chargées de l'exécution de ladite loi à dénoncer au Ministère public, en cas de soupçon concret, les délits ou infractions en relation avec la perception de prestations de l'aide sociale. Une exception est prévue pour les infractions manifestement involontaires.

Recommandations de la CSIAS

Comme une dénonciation pour de faibles montants délictueux suffira à déclencher un mécanisme d'expulsion, le personnel des services sociaux a une responsabilité particulière. La Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) recommande d'en tenir compte dans les formations continues et d'insister davantage sur la prévention des abus de l'aide sociale. Il s'agira d'attirer expressément l'attention des bénéficiaires sur les lourdes conséquences que peuvent avoir les délits en matière d'aide sociale. Par ailleurs, il faudra découvrir et réprimer les abus, grâce à une gestion scrupuleuse de chaque cas d'espèce.

 www.skos.ch > Fondements et positions > Dossiers thématiques > Migration > Répercussions de la pratique durcie en matière de renvoi sur le travail d'aide sociale (22.06.2016)

Procédure d'asile

Sri Lanka – pratique plus restrictive

Dorénavant, les renvois seront également possibles au nord du pays. Des conditions plus restrictives sont applicables en matière de reconnaissance de la qualité de réfugié – même au sein de groupes sensibles comme les journalistes et les activistes des droits de l'homme.

En Suisse, 1600 personnes en provenance du Sri Lanka ont été admises à titre provisoire. En outre, à la fin de mai 2016, les demandes de 1500 ressortissants sri lankais étaient pendantes en première instance ou n'étaient pas encore exécutoires. Six ans après la fin de la guerre civile, le Sri Lanka compte encore parmi les cinq principaux pays d'origine des réfugiés accueillis en Suisse. L'adaptation de la pratique d'asile et de renvoi pour le Sri Lanka concerne par conséquent un grand nombre de personnes.

Moindre besoin de protection des groupes sensibles

Que dit cette adaptation de la pratique? Concrètement, les personnes en provenance du Sri Lanka peuvent désormais être renvoyées dans toutes les régions du pays – y c. au nord, longtemps réputé trop dangereux pour les renvois. En outre, un tour de vis a été donné en matière de reconnaissance de la qualité de réfugié des journalistes, des activistes des droits de l'homme et des politiciens d'opposition. Enfin, les besoins de protection des personnes qui entretenaient des liens avec les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) s'atténuent. L'examen individuel de chaque demande d'asile reste toutefois nécessaire.

Evolution positive depuis le changement de gouvernement

Cette décision du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a été prise après un voyage de service au Sri Lanka. En janvier et février 2016, une délégation helvétique s'est rendue dans la capitale Colombo, dans la province du Nord et dans le nord de la province orientale du Sri Lanka. L'analyse pays du SEM a ensuite publié un rapport de presque 50 pages sur la situation au Sri Lanka depuis le changement de gouvernement survenu en janvier 2015. Ce document souligne les améliorations sensibles apparues depuis l'entrée en fonction de Maithripe Sirisena. Il salue le respect croissant des libertés de réunion et d'expression. Il est p. ex. devenu possible de publier des articles critiques sur la politique nationale. Ce n'est pas tout: les disparitions forcées sont moins nombreuses, l'armée est moins présente au nord du pays et l'infrastructure a été en bonne partie reconstruite.

Négociations sur un accord de réadmission

L'amélioration de la situation des droits de l'homme au Sri Lanka a permis dès mars une rencontre entre Didier Burkhalter, ministre des affaires étrangères, et son homologue sri lankais. Les négociations ont porté sur un accord de réadmission. Le nouveau gouvernement sri lankais y garantit la sécurité aux personnes rentrant au pays. La décision du SEM d'adapter sa pratique d'asile et de renvoi pour le Sri Lanka n'a donc rien d'étonnant. Cette mesure n'a toutefois pas fait l'unanimité.

Critiques

Diverses œuvres d'entraide et autres organisations dénoncent la décision du SEM. L'OSAR (et d'autres organisations, comme International Truth and Justice Project) rappellent qu'en 2015 et en 2016 aussi, il y a eu des enlèvements, des arrestations et des actes de torture. Notamment de personnes ayant des liens présumés avec les Tigres tamouls. Même le rapport du SEM en convient: les experts au Sri Lanka et à l'étranger estiment avec l'analyse pays du SEM, y apprend-on, que la torture au Sri Lanka constitue un problème systémique, pas encore réglé. Une appréciation d'autant plus préoccupante que (comme l'indique aussi le rapport du SEM) des arrestations à l'aéroport de Colombo sont encore attestées en 2016. Les auditions et les arrestations concernent surtout les voyageurs revenant de pays de destination des réfugiés. Les personnes dont le nom figure sur la liste des anciens membres du LTTE y sont le plus exposées. Des rapports faisant état de tortures subies après le retour au lieu de domicile sont disponibles – trois ans après la levée de l'arrêt temporaire des renvois de Tamouls au Sri Lanka.

 www.sem.admin.ch > Actualité > News > Communiqués (07.07.2016)

 www.sem.admin.ch > Affaires internationales > Informations sur les pays d'origine > Asie et Proche-Orient > Sri Lanka > Focus Sri Lanka: Lagebild (05.07.2016) (en allemand)

Erythrée – plus de décisions d'asile négatives

Les personnes originaires d'Erythrée n'ayant encore jamais été mobilisées pour le service national, dispensées de servir ou déjà libérées ne seront pas reconnues comme réfugiées. Le fait d'avoir quitté illégalement ce pays n'y change rien.

Depuis le 23 juin 2016, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a serré la vis lors de l'examen des demandes d'asile en provenance d'Erythrée. Suite à ce changement de pratique, les personnes non astreintes au service n'obtiennent plus le statut de réfugié. Autrement dit, le SEM considère que les personnes ayant quitté illégalement leur pays ne s'exposent plus à de sévères sanctions. Le taux de protection accordé aux

Erythréens, qui s'approchait de 90% durant les premiers mois de cette année, va donc refluer.

Changement de pratique aux fondements fragiles

Ce changement de pratique résulte d'un voyage effectué en Erythrée par l'unité d'analyse pays du SEM, et du rapport subséquent («Update Nationaldienst und illegale Ausreise»). Or par analogie au Sri Lanka (voir article ci-dessus), cette publication de l'analyse pays est pauvre en indices de détente vis-à-vis des personnes sorties illégalement du pays. Même les représentants des autorités locales confirment, selon ledit rapport, que des personnes sont arrêtées après un départ illégal. La peine d'emprisonnement prononcée oscille entre deux et six mois, la sanction étant plus sévère en cas de récidive (jusqu'à deux ans). Le SEM relève par ailleurs, en s'appuyant sur d'autres rapports, que de telles peines constituent des sanctions extrajudiciaires et donc arbitraires. Concrètement, le chapitre sur les sorties illégales aboutit au constat que selon presque toutes les sources consultées en Erythrée ou ailleurs, des peines sont prononcées extrajudiciairement en cas de sortie illégale du pays, et donc que les sanctions prévues par la loi ne sont pas appliquées. Les critères ayant une influence sur la sévérité de la peine sont les infractions présumées (désertion, refus de servir), l'âge, le segment de frontière franchi et le fait d'être un récidiviste ou un passeur.

Rapport explicite des Nations Unies

Les incertitudes mentionnées et les soupçons d'arbitraire paraissent plus graves encore, au vu des constatations publiées par la commission d'enquête des Nations Unies sur l'Erythrée. Dans son rapport paru peu après celui du SEM, l'Erythrée est notamment rendue responsable de crimes contre l'humanité. L'esclavage, la torture, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées et les discriminations y seraient à l'ordre du jour. Par conséquent, la commission d'enquête des Nations Unies exhorte tous les pays à accueillir comme réfugiés les ressortissants érythréens.

Premières décisions

Les premières décisions négatives liées au changement de pratique sont tombées malgré le rapport des Nations Unies. Le SEM y signale notamment que les personnes frappées d'une décision d'asile négative ont la possibilité de payer en Suisse la taxe de la diaspora (2% d'impôt sur le revenu) et de signer une lettre de repentir. Rien ne s'opposerait dès lors à un retour volontaire. Une telle approche correspondrait à une directive de l'Etat érythréen mentionnée dans le rapport du SEM. Or là encore, il convient de rappeler qu'il s'agit d'une directive interne à ce pays, et qu'il n'existe aucune sécurité juridique. Sachant que les adversaires du régime n'ont guère envie de donner ainsi satisfaction à l'Etat érythréen et que les refoulements dans ce pays restent impossibles, beaucoup d'Erythréens risquent de se retrouver en Suisse à l'aide d'urgence. Le Tribunal administratif fédéral doit encore dire s'il considère que de tels

renvois sont raisonnablement exigibles, ou s'il leur préfère le statut d'admission provisoire.

 www.sem.admin.ch > Affaires internationales > Informations sur les pays d'origine > Afrique > Erythrée > Fokus Eritrea: Update Nationaldienst und illegale Ausreise (en allemand)

Développements internationaux

Rapport du HCR: triste record pour l'année 2015

Le dernier rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) montre qu'en 2015, un nouveau record tragique a été atteint, avec plus de 65 millions de personnes en fuite dans le monde. Le nombre des demandes d'asile en Suisse est à nouveau en recul depuis le début de 2016.

2015 constitue à divers égards une année exceptionnelle, dans la perspective de la politique migratoire. Le HCR a publié en juin son rapport sur les tendances mondiales («Global Trends»), qui fournit de nombreux chiffres à l'appui de cette estimation. Le rapport fait état, pour l'année 2015, de 65,3 millions de personnes déracinées. Le cap des 60 millions vient d'être franchi pour la première fois (59,5 millions en 2014). Dans ses relevés, le HCR distingue entre les réfugiés (21,3 millions), les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (40,8 millions) et les personnes dont la procédure d'asile est encore en cours (3,2 millions).

Forte hausse due à la persistance des conflits

Depuis le milieu des années 1990, on constate une augmentation constante des cas de fuite et de déplacement forcé. Or les chiffres ont brusquement augmenté ces cinq dernières années. Cela tient principalement à la persistance ou à la reprise des conflits dans diverses régions de la planète. Et contrairement à l'impression que pourraient donner les médias européens, une écrasante majorité des personnes déracinées ne se trouvent pas en Europe. Plus de 90% des personnes enregistrées par le HCR ont cherché à se mettre à l'abri dans des pays à revenus bas ou moyens, souvent limitrophes de régions en conflit.

2016: recul des demandes d'asile déposées en Suisse

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a publié sa statistique en matière d'asile du 2e trimestre 2016 presque en même temps que les tendances mondiales. Il en ressort que

les demandes ont atteint un pic provisoire en novembre 2015. Depuis décembre, les chiffres ont reflué mois après mois. Ce n'est qu'en mai et juin que le nombre des demandes a légèrement augmenté à nouveau, tout en restant largement inférieur à ce qu'il avait été aux mêmes mois de l'année précédente. Alors qu'en juin 2015 quelque 3085 personnes avaient sollicité l'asile en Suisse, seules 2329 demandes ont été reçues en juin 2016. De même, les principaux pays de provenance ont changé. Au deuxième trimestre 2016, le nombre de demandes en provenance d'Afghanistan, de Syrie, d'Irak et d'Iran a enregistré un fort recul, alors que les requêtes de ressortissants d'Etats africains comme l'Erythrée, la Somalie, l'Ethiopie, le Nigeria ou le Soudan enregistraient une forte progression.

Impossibilité d'effectuer des prévisions fiables

Dans son rapport, le SEM attribue le recul général des demandes d'asile et les changements dans le classement par pays de provenance aux aléas de la route migratoire par les Balkans. Depuis sa quasi-fermeture, la route par la Méditerranée centrale a regagné en importance. La Suisse voit ainsi affluer des requérants d'asile s'étant embarqués en Libye à destination de l'Italie. Les nombreux facteurs entrant en jeu ne permettent pas d'effectuer en ce moment des prévisions fiables pour l'année 2016.

www.unhcr.ch > Presse > Nouvelles

www.sem.admin.ch > Publications & service > Statistiques en matière d'asile > Asile: statistiques du deuxième trimestre 2016

Projets

Citoyenneté urbaine

Les sans-papiers sont exclus de pans entiers de la vie sociale et politique. Le concept de citoyenneté urbaine (urban citizenship) invite à un changement d'approche, afin que la participation puisse être pleinement vécue au quotidien.

Les possibilités de participer aux affaires publiques locales continuent à dépendre dans une large mesure de la citoyenneté civique. La citoyenneté urbaine (urban citizenship) renverse la situation, se concentrant non pas sur le passé migratoire et l'origine des gens, mais plutôt sur la suppression des inégalités existantes dans la répartition des droits sociaux et politiques. Tous les habitants d'une ville devraient accéder aux possibilités proposées sur place. C'est le centre des intérêts vitaux, et non la provenance ou le statut de séjour qui doit déterminer les possibilités de participation à la vie sociale et politique. La discussion sur la citoyenneté urbaine ne se focalise pas sur

les sans-papiers. En Suisse, près de 25% de la population ne dispose d'aucun droit de participation politique – celui ou celle sans passeport à croix blanche ne peut pas prendre part aux élections et aux votations. L'idée de citoyenneté urbaine explore comment la participation politique pourrait se présenter à l'avenir et quelles sont les idées réalisables.

Une pièce d'identité aux multiples facettes

Certaines villes délivrent une carte d'identité municipale, qui permet ou facilite même aux personnes en situation de séjour irrégulier de faire valoir leurs droits et d'assumer leurs responsabilités sociales, sans risquer d'être dénoncées aux autorités migratoires. Il importe qu'un maximum d'habitants de

C'est le centre des intérêts vitaux, et non la provenance ou le statut de séjour qui doit déterminer les possibilités de participation à la vie sociale et politique.

l'endroit en fassent la demande, pour éviter qu'un tel document ne devienne une carte d'identité pour sous-papiers. A cet effet, il serait p. ex. possible d'accorder aux personnes en possession d'un tel document des rabais dans certaines institutions culturelles. Un concept passionnant, mais dont la mise en œuvre n'est pas toute simple.

Palerme, Toronto, New York – et Berne?

Le contexte est différent dans chaque ville, et les solutions visant à renforcer la participation sociale et politique ne doivent pas être partout les mêmes. Le concept de citoyenneté urbaine ne dit pas comment devrait se présenter une carte d'identité municipale, ni s'il y a lieu d'en prévoir une, mais constitue plutôt une source d'inspiration politique. Toutes les initiatives lancées reposent cependant sur une même idée fondamentale, à savoir l'inclusion de tous les citoyens et citoyennes. Ainsi, un «Conseil des cultures» a été créé à Palerme, une carte d'identité a vu le jour à New York, tandis qu'à Toronto tous les habitants de la ville ont accès aux prestations communales, indépendamment de leur statut de séjour. En Suisse, des mouvements réfléchissent à cette question à Zurich, Berne et Bâle, et la Shedhalle de Zurich propose jusqu'au 25 septembre une exposition sur ce thème.

www.wirallesindzuerich.wordpress.com

www.shedhalle.ch > Programm 2016

Brèves infos

Canton de Berne

Nouveaux centres d'hébergement

Dès septembre, une cinquantaine de mineurs non accompagnés (MNA) seront logés à Beatenberg, dans une ancienne école. La sàrl Zentrum Bäregg exploitera le home et encadrera les enfants et les jeunes. Un autre centre d'hébergement a été ouvert à Berne-Riedbach. Il ne fait toutefois que remplacer le centre d'hébergement d'urgence de Hochfeld (Länggasse) qui a fermé ses portes à Berne. A Berne-Riedbach également, les personnes demandant l'asile vivront dans des locaux souterrains. Deux nouveaux grands objets immobiliers ont par ailleurs été affectés à l'hébergement dans le cadre de la 2e phase. Le premier est un bâtiment de plusieurs logements à la Länggasse, qui était auparavant habité par des étudiants. Le cas échéant, des étudiants y cohabiteront à nouveau avec des requérants d'asile. Le second bâtiment se trouve à Wilderswil. Un ancien hôtel y a été transformé en centre d'hébergement collectif pour 40 réfugiés reconnus. L'hôtel leur offrira un toit provisoire, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé autre chose.

 www.pom.be.ch > La direction > Médias

Prix bernois de l'intégration

Le projet «wegeleben» et le «Brunnadere-Lade» ont remporté cette année le prix de l'intégration de la ville de Berne. «Wegeleben» place en colocation des personnes ayant fui leur pays, contribuant ainsi à leur intégration. Le «Brunnadere-Lade»

a été sauvé d'une fermeture imminente. C'est désormais un lieu de formation et de travail pour personnes migrantes. Le centre de compétences Intégration de la ville décerne chaque année le prix bernois de l'intégration. Sont éligibles les personnes morales ou physiques s'engageant en faveur de l'intégration de la population migrante en ville de Berne. Un jury de six personnes décide de l'attribution du prix.

 www.bern.ch/integrationspreis
(en allemand)

Confédération

Aumôniers musulmans dans les centres fédéraux pour requérants d'asile

Le 1er juillet 2016, le centre pilote de Zurich a lancé un projet d'aumônerie musulmane dans les centres de procédure fédéraux. Ce projet pilote d'un an a été élaboré par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec les Eglises nationales officielles catholique et protestante ainsi qu'avec la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI). Une organisation partenaire musulmane, l'Association des organisations islamiques de Zurich (VIOZ), a été chargée de sa mise en œuvre. L'objectif poursuivi est de déterminer si une aumônerie musulmane pourrait être proposée dans tous les centres fédéraux pour requérants d'asile de Suisse, et quels avantages apporterait un tel service. Le Centre suisse islam et société de l'Université de Fribourg est chargé d'évaluer ce projet.

 www.sem.admin.ch > Actualité
(04.07.2016)

Nouvelle institution nationale des droits de l'homme

Le Conseil fédéral a créé dès 2009 le Centre suisse de compétence pour les droits de l'homme (CSDH), initialement prévu comme projet pilote pendant cinq ans. Réseau constitué par plusieurs universités et d'autres entités, il est financé à hauteur d'un million de francs par an par la Confédération, qui lui achète des prestations (expertises, élaboration d'études, etc.). Compte tenu des résultats positifs de l'évaluation du projet pilote, le Conseil fédéral a décidé de créer la nouvelle institution nationale des droits de l'homme en développant la solution actuelle. La mise en place d'une telle institution, indépendante des autorités publiques, vise à compléter l'architecture des droits de l'homme en Suisse. Cette institution devra avoir un ancrage universitaire, à l'instar du CSDH, et répondre aux besoins actuels en matière de droits de l'homme.

Internationale

ONG contre la politique de dissuasion de l'UE

La politique des réfugiés revient sur le tapis à chaque sommet européen. Il y est toujours plus question aussi de partenariats migratoires et d'autres possibilités de collaboration avec les pays de provenance ou de transit. Le but à chaque fois est d'endiguer l'afflux de réfugiés en Europe. Dans ce contexte, plus de cent ONG ont exigé d'abandonner le nouveau plan d'action européen visant à réduire le nombre d'arrivées de requérants d'asile en Europe. Il y est prévu de se servir des

financements liés à l'aide au développement et au commerce pour contraindre les Etats tiers à empêcher les personnes migrantes d'atteindre l'Union européenne. Les ONG dénoncent une telle politique dans une déclaration commune notamment signée par Amnesty International, Human Rights Watch, Oxfam et Save the Children.

 **Déclaration des ONG:**
www.amnesty.ch > **Thème > Asile et migrations > Les propositions de la Commission renforcent la forteresse Europe**

Online

Plateforme d'intégration du canton de Berne

La plateforme d'intégration du canton de Berne a fait peau neuve à la fin de juillet. Le nouveau site propose aux personnes migrantes des informations complètes classées par thèmes – travail, droit, finances, famille, santé, logement. La banque de données initiale, qui recensait les services de consultation, les activités de loisirs et l'offre culturelle a été intégralement reprise dans la nouvelle plateforme. Chaque thème indique de nombreux hyperliens conduisant aux services spécialisés compétents et à des compléments d'information.

 www.integration-be.ch

Enfants et intégration

Le canton de Berne a créé une nouvelle plateforme pour le domaine famille et aide à l'enfance. Les crèches-garderies et

les parents de jour peuvent y être recherchés. Il en va de même pour les activités visant au développement de la petite enfance – le système comprend déjà plus de 400 entrées. Le portail est complété par des informations sur des thèmes comme l'éducation, l'encouragement précoce, etc.

 www.be.ch/famille

Formations continues

Colloque de la CoSI

Un colloque intitulé «La migration et son influence sur le psychisme» aura lieu le 22 septembre à Soleure. Les questions suivantes y seront abordées: Quel est l'état de santé psychique de la population suisse? Quels aspects psychologiques sont directement liés à la migration et quelle importance ont-ils pour le travail d'intégration? Qu'est-ce qu'une thérapie transculturelle et en quoi peut-elle favoriser le processus d'intégration? Les craintes et préjugés que la migration peut susciter dans la société d'accueil seront également abordés. Le colloque est organisé par la Conférence suisse des Services spécialisés dans l'intégration (CoSI).

 **Programme et inscriptions:**
www.kofi-cosi.ch > Colloques

Hygiène psychologique

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) propose vendredi 28 octobre un

cours en allemand consacré à l'hygiène psychologique, soit aux stratégies de gestion des situations éprouvantes dans le contexte migratoire. Le cours vise à sensibiliser aux circonstances difficiles. Il présente diverses stratégies utiles pour surmonter le stress émotionnel. Les personnes participantes y apprendront des techniques utiles de distanciation tant intérieure qu'extérieure, afin de renforcer leur hygiène psychologique. Le cours s'adresse aux personnes travaillant dans le domaine de l'asile et de la migration, ainsi qu'aux autres personnes intéressées.

 www.fluechtlingshilfe.ch > **Bildung > Jahresprogramm 2016 (p. 11 - en allemand)**

Participer

Tandem linguistique

Le Centre d'information pour les étrangères et étrangers (isa) propose des tandems linguistiques. Les personnes de langue maternelle allemande à la recherche d'un ou une partenaire de conversation allophone ou désirant faciliter à quelqu'un l'apprentissage de l'allemand sont cordialement invités à s'annoncer au centre isa. Il est également possible d'«échanger» d'autres compétences, p. ex. dans l'art culinaire, en jardinage, en géographie, etc.

 **Juliet Jayanthi Sellathurai,**
sellathurai@isabern.ch, 031 310 23 55

**Office de consultation
sur l'asile OCA**

Effingerstrasse 55
3008 Bern

Tel. 031 385 18 11
Fax 031 385 18 17

info@kkf-oca.ch
www.kkf-oca.ch